

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SALLE DES FETES**  
**Compte rendu**  
**27 février 2021 – 9 H 30**  
(valant publicité des délibérations)

Nombre de membre du conseil municipal en exercice	15
Nombre de conseillers présents à la séance	14
Nombre de conseillers représentés	1
Nombre de conseillers votants	15
Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre :	23/02/2021
Date d'affichage pour extrait du procès-verbal :	09/03/2021

**PRESENT(E)S :**

Nicole BELLIOU DELACOUR, Françoise BERTRAND, Sylvie BURNOUF, Alain DONDONI, Patricia GARCIA, Hervé GARGATTE, Daniel HOUYVET, Thérèse LECOUTEY, Patricia LEFEUVRE, Nicolas LEMARCHAND, Florence LEPRAE, Pascal LEVIEUX, Bernard RAOULT, Marcel RENOUF.

**ABSENT(E)S :**

Michel LEGENDRE : excusé - procuration à Patricia GARCIA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Pascal LEVIEUX

---

**Mme le Maire rappelle l'ordre du jour transmis :**

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21/01/2021. Signature des délibérations
2. Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire en application des dispositions de l'article 2122-22 du CGCT
3. Communauté d'Agglomération – Délégation par voie conventionnelle de l'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines
4. Travaux ancien centre de loisirs – modification de l'APD pour renforcement des travaux en matière énergétique
5. Travaux ancien centre de loisirs – Modification de APD – demande de subvention d'investissement complémentaire
6. Travaux Salle Marion – demande de subvention d'investissement
7. Groupe scolaire – travaux de rénovation de l'éclairage des bâtiments – demande de subvention
8. Effacement des réseaux « La Judée »
9. Plateau sportif – Présentation et validation de l'APD
10. Plateau sportif - demandes de subventions
11. Tourisme – fin de mise à disposition d'un bâtiment communal
12. Questions diverses
13. Compte rendu des commissions et délégués

- 
1. **APPROBATION DU PROCES VERBAL** du conseil municipal du 21 janvier 2021 à l'unanimité. Signature des délibérations.
  2. **Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire en application des dispositions de l'article 2122-22 du CGCT** et des délibérations du 24/05/2020 et 25/06/2020 donnant délégations de pouvoirs au maire pendant la durée du mandat.

**Extrait des décisions**

N° décision	Date	Objet	Décision	Montant HT	Montant TTC
DE2021-01	01/02/2021	Anse du brick, confortement d'un ouvrage en pierre	Choix de l'entreprise – Faucillon et Cie	8 384.85	10 061.82
DE2021-02	15/02/2021	Affaires scolaires, mise en œuvre d'une solution d'inscription à la cantine	Choix de la société Arpège	2 103.00	2 523.60

Le conseil prend acte de ces décisions.

**DELIBERATIONS :**

**D2021-08 :**

**DELEGATION PAR VOIE CONVENTIONNELLE DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES**

**Rapporteur : Mme Nicole BELLIOU DELACOUR, Maire**

**EXPOSÉ**

Le transfert de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines à la communauté d'agglomération du Cotentin est rendu obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 par l'article 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant

nouvelle organisation territoriale de la République.

Le Conseil Communautaire, lors de la séance du 8 décembre 2020, a délibéré, en application de l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, pour accepter de déléguer aux communes qui le souhaitent l'exercice de la compétence Eaux pluviales Urbaines jusqu'en décembre 2021.

Cette période doit permettre d'affiner le périmètre des Eaux Pluviales Urbaines qui concernent les zones U du PLU (Tot de Haut, Inthéville-La Heugue, le Tot de Bas), d'organiser sa gestion, de fixer les conditions financières définitives du transfert et d'étudier la possibilité d'un maintien d'une délégation pour certaines communes de la gestion de la compétence.

Sur la base des premiers travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération et dans le respect de la législation qui prévoit une évaluation du montant des charges transférées lors d'une nouvelle compétence, il a été défini un coût provisoire pour l'exercice de cette compétence par la Communauté d'Agglomération dont le montant annuel de 6 013 € est prélevé sur les attributions de compensation de la commune. Si la commune décide d'assurer la gestion de l'eau pluviale urbaine de son territoire, le montant des attributions de compensation lui sera reversé.

#### **DELIBERATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 14 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019,

**Vu** la délibération du 8 décembre 2020 de la communauté d'agglomération autorisant la signature d'une convention de délégation de compétence pour les eaux pluviales urbaines,

**Vu** l'avis favorable de la commission travaux du 24/02/2021,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'accepter d'exercer, par voie de délégation de la Communauté d'Agglomération, la gestion des eaux pluviales urbaines jusqu'au 31 décembre 2021,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation de compétence en matière de gestions des eaux pluviales urbaines dont le modèle est annexé et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **D2021-09 : TRANSFERT DES SERVICES ADMINISTRATIFS DANS L'ANCIEN CENTRE DE LOISIRS – MODIFICATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE**

**RAPPORTEUR : Mme Nicole BELLIOU DELACOUR, Maire**

##### **EXPOSÉ**

Par délibération du 20 février 2020, le conseil municipal a arrêté le coût du projet de transfert des services administratifs dans l'ancien centre de loisirs, au stade de l'Avant-Projet Détaillé (APD) et arrêté le montant des travaux à 206 471 € HT.

La commission travaux a rencontré le maître d'œuvre en charge de l'élaboration de l'aménagement du bâtiment et lui a demandé de chiffrer le surcoût découlant de la mise en œuvre de matériaux plus performants que ceux prévus à l'origine afin d'optimiser les économies d'énergie. L'objectif étant un retour sur investissement et de faire baisser de manière significative le montant de la facture énergétique dans le budget.

Cette action sera d'ailleurs menée systématiquement pour tous les travaux de bâtiments qui seront envisagés dans le futur.

Suite à cette demande, le maître d'œuvre a fourni une évaluation du coût supplémentaire engendré par la demande des élus. Celui-ci s'élève à 43 502.00 € HT. Ce qui porte le montant du nouvel APD à 249 973.00 € HT.

#### **DELIBERATION**

Vu l'avis de la commission travaux en date du 24 février 2021,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 12 pour, 2 abstentions et un contre,

- Accepte le nouvel APD proposé pour la réhabilitation de l'ancien Centre de Loisirs pour le transfert des services administratifs de la Maire pour le montant de 249 973.00 € HT.
- Dit que cette opération va faire l'objet d'une inscription au budget primitif 2021.
- Autorise le Maire à accomplir tous les actes afférents à cette opération afin de permettre le bon déroulement des procédures dans le respect du calendrier.

#### **D2021-10 : TRANSFERT DES SERVICES ADMINISTRATIFS DANS L'ANCIEN CENTRE DE LOISIRS – MODIFICATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE**

**RAPPORTEUR : Mme Nicole BELLIOU DELACOUR, Maire**

##### **EXPOSÉ**

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'apporter des modifications au projet d'aménagement destiné au transfert des services administratifs dans l'ancien centre de loisirs par délibération de ce jour. Ces modifications concernent une révision des choix en matière d'isolation thermique visant à permettre une économie d'énergie et ainsi permettre une diminution de la facture énergétique au niveau du budget communal.  
Compte tenu de ce qui précède, l'augmentation du coût des travaux est de 43 502.00 € HT, ce qui porte l'APD de 206 471 € HT à 249 973.00 € HT.

#### **DELIBERATION**

Vu l'avis de la commission travaux en date du 24 février 2021,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 pour, 2 abstentions et un contre

Délègue Mme le Maire pour le dépôt :

- D'une nouvelle demande de subvention au titre de la DETR ou du DSIL, en vue d'obtenir la révision de la subvention attribuée le 17 juin 2020,
- D'une demande au titre du Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du cotentin,
- Tout autre organisme financeur.

Les travaux feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2021.

#### **D2021-11 : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA SALLE MARION - DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

**RAPPORTEUR : M. Daniel HOUYVET, Adjoint en charge des travaux**

#### **EXPOSÉ**

Il est signalé que la toiture de la salle Marion située dans l'enceinte de la Mairie est très ancienne et nécessite des travaux de restauration. Ces travaux sont incontournables car il s'agit d'une salle de réunion très utilisée. Or, un effondrement du plafond a permis de mettre à jour des problèmes d'étanchéité et d'isolation, la toiture étant probablement d'origine. Par ailleurs, compte tenu de la démarche engagée pour la réalisation d'économies d'énergie, il est envisagé de restaurer l'éclairage de cette salle et son remplacement par un éclairage par LED.

Le montant des travaux est le suivant :

- Restauration et isolation de la toiture : 16 524.42 € TTC
- Restauration de l'éclairage par LED : 1 391,47€ TTC

**Montant total des travaux ..... 17 915.89 € TTC**

#### **DELIBERATION**

Vu l'avis de la commission travaux en date du 24 février 2021,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Délègue Mme le Maire pour le dépôt :

- D'une demande de subvention au titre de la DETR ou du DSIL,
- D'une demande au titre du Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du cotentin,
- Tout autre organisme financeur.

Les travaux feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2021.

#### **D2021-12 : GROUPE SCOLAIRE – TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DES BATIMENTS – DEMANDE DE SUBVENTION**

**RAPPORTEUR : M. Daniel HOUYVET, Adjoint en charge des travaux**

#### **EXPOSE**

Il est signalé que des travaux vont être nécessaires sur les deux bâtiments du Groupe Scolaire Eugène MAHAUT, en vue de réduire les coûts d'électricité inscrits au budget. Deux types de travaux sont à prendre en compte :

- L'éclairage qui peut être remplacé par un système à LED qui réduit la consommation électrique de manière très significative ;
- L'isolation des deux bâtiments : toitures, murs extérieurs, isolation du plafond du sous-sol du primaire.

Des devis ont été demandés, dans un premier temps pour l'éclairage, dont les travaux sont rapides à réaliser et pourraient être fait au cours de l'exercice 2021 avec un retour sur investissement immédiat.

Le montant des travaux est le suivant :

Bâtiment des classes maternelles : 3 917.10 € HT soit 4 700.52 € TTC

Bâtiment des classes primaires : 7 729.09 € HT soit 9 274.91 € TTC

**Montant total des travaux ..... 11 646.19 € HT soit 13 975.43 € TTC**

#### **DELIBERATION**

Vu l'avis de la commission travaux en date du 24 février 2021,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Délègue Mme le Maire pour le dépôt :

- D'une demande de subvention au titre de la DETR ou du DSIL,
- D'une demande au titre du Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du cotentin,
- Tout autre organisme financeur.

Les travaux feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2021.

Les travaux d'isolation des bâtiments scolaires feront l'objet d'une consultation et une inscription sur le budget 2022 voire 2023, compte tenu des montants de travaux.

## **D2021-13 : EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES – LA JUDEE**

**RAPPORTEUR : M. Daniel HOUYVET, Adjoint en charge des travaux**

### **EXPOSE**

Dans le cadre de la continuité de la planification de l'effacement des réseaux, souhaité par les élus, il a été demandé au SDEM de présenter une étude des hameaux soumis aux aléas et posant de manière régulière des problèmes de rupture d'alimentation des réseaux. Dans l'immédiat c'est le secteur de la Judée qui pose le plus de soucis ce réseau comportant du fil à nu.

L'estimation pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications de la Judée, s'élève à 372 000.000 € HT. Le SDEM finance à 80 % lorsque l'enfouissement est réalisé pour des problèmes de ligne, sinon la prise en charge est de 70 %.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Fermanville s'élève à environ 87 600 € HT.

Il y aura d'autres estimations sur la commune. Celle du Fort Joret a été demandée et présente un cout similaire pour moins de maisons avec une desserte en fil torsadé considérée comme non prioritaire pour le SDEM.

Il y a aussi un problème sur le secteur de la Mairie. Il s'agit dans ce cas de la nécessité du renforcement du réseau dont le SDEM prend le coût à sa charge intégralement.

### **DELIBERATION**

Vu l'avis de la commission travaux en date du 24 février 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 14 pour et une abstention,

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « La Judée »,
- Demande au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 31 décembre 2021,
- Accepte une participation de la commune de 87 600 €,
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal 2021,
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée à ce projet,
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

## **D2021-14 : PLATEAU SPORTIF – PRESENTATION DE L'APD ET VALIDATION – INSCRIPTION AU BP 2021**

**RAPPORTEUR : Mme Françoise BERTRAND, 1<sup>ère</sup> Adjointe**

### **EXPOSE**

Il est rappelé qu'un projet de réhabilitation du plateau sportif avec une partie paysagère est en cours. L'objectif étant de satisfaire à la fois les besoins de l'école, qui utilise le plateau pour ses besoins scolaires sportifs : piste pour la course, terrain pour le saut en longueur. Il s'agit aussi de proposer aux deux associations sportives de la commune (gymnastique et pétanque) et aux particuliers qui viennent régulièrement sur le plateau du matériel sportif : agrès, pas de géants, poutres d'équilibre, et organiser une partie ludique pour des enfants : cabane pour grimper, un billodrome.

Nous sommes passés par un maître d'œuvre qui avait fait une première proposition dont il avait déjà été discuté en conseil municipal. Des modifications ont été apportées à cette proposition et les membres du conseil ont reçu le dernier projet (estimation financière et plan) qui comprend, le plateau multisport et terrain de foot, les pistes de course, les agrès, une table de ping-pong. La partie skateboard n'est pas modifiée et le sera peut-être ultérieurement.

Il y aura d'importants travaux de terrassement pour collecter les eaux du terrain qui transforme souvent le plateau sportif en zone humide.

Ce qui est intéressant dans le projet qui a été soumis c'est que bien évidemment les arbres existants sont maintenus. Il est question de faire tailler les arbres fruitiers (poires, prunes) qui sont plantés le long des murs et le maître d'œuvre a proposé de mettre en place une sorte de cloisonnement des différentes zones avec des arbustes d'essences différentes. Ceci afin de casser cet aspect « plateau sportif » afin de revenir à quelque chose de beaucoup plus paysager et verdoyant. Un petit coin pique-nique est également prévu toujours avec ce cloisonnement végétal.

Le projet a été étudié en commission de travaux élargie pour aboutir au projet qui est soumis ce jour. Le budget total après est de 169 170 € HT soit 203 004 € TTC.

Il est rappelé que le cabinet Lainé MO avait été recruté en 2019 pour la réalisation d'un plan d'ensemble, le suivi des travaux, en fonction du programme défini par la commune, et que les futurs usagers du plateau sportif avaient été rencontrés au début de la réflexion et qu'ils vont de nouveau être réunis pour une présentation du projet.

Mme le Maire indique qu'il sera demandé au maître d'œuvre de prévoir la pose de fourreaux en cas de besoin ultérieur.

### **DELIBERATION**

Vu l'avis de la commission travaux en date du 24 février 2021,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte l'APD proposé pour la réhabilitation du plateau sportif et ludique situé derrière la Mairie pour le montant de 169 170 € HT.
- Dit que cette opération va faire l'objet d'une inscription au budget primitif 2021.
- Autorise le Maire à accomplir tous les actes afférents à cette opération afin de permettre le bon déroulement des procédures dans le respect du calendrier.

## **D2021-15 : PLATEAU SPORTIF – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Mme Françoise BERTRAND, 1<sup>ère</sup> Adjointe**

### **EXPOSE**

Il est rappelé aux élus qu'en 2019 une réflexion a été menée en vue de réhabiliter le plateau sportif situé derrière la Mairie, équipement mis à disposition des scolaires, des associations et ouvert au public pour des activités sportives et ludiques sans encadrement.

Le cabinet Lainé Maitrise d'œuvre de Cherbourg Octeville, spécialisé dans ce type d'aménagement, a été recruté pour la réalisation d'un plan d'ensemble, le suivi des travaux, suivant le programme fourni.

Un APD comprenant un plan d'aménagement et une estimation des travaux ont été présentés à la commission travaux.

### **DELIBERATION**

Vu l'avis de la commission travaux en date du 24 février 2021,

Vu la décision n° D2020-14 portant approbation de l'APD et inscription au BP 2021,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Délègue Mme le Maire pour le dépôt :

- D'une demande de subvention au titre de la DETR ou du DSIL,
- Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du cotentin,
- Tout autre organisme financeur.

## **D2021-16 : TOURISME – FIN DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT COMMUNAL**

**RAPPORTEUR : Mme le Maire**

### **EXPOSE**

L'office de tourisme du Cotentin est présent sur l'ensemble du Cotentin via un maillage de Bureaux d'Accueil Touristique (BAT) correspondant aux bureaux historiques présents avant la création de la SPL de développement touristique du Cotentin.

Au fil du temps la pratique en matière d'information touristique a évolué et ce type de pratique n'est plus prisé des touristes qui, lorsqu'ils viennent sur un territoire savent déjà ce qu'ils vont trouver par le biais des outils numériques, d'internet. La SPL tourisme a mené une étude pour mettre en place un schéma de développement touristique (SADI). A l'issue de cette étude il a été décidé qu'il fallait mieux aller vers une information que l'on appelle « hors les murs ». Ce n'est plus le touriste qui entre dans le bureau d'information touristique mais c'est la structure touristique qui va vers les utilisateurs. Les bureaux d'information touristique les plus importants vont rester mais la plupart vont être fermés.

Réuni le 10 décembre 2020, le conseil d'administration de la SPL Tourisme a décidé la fermeture définitive de certains bureaux dont ceux de Fermanville et St Pierre Eglise.

Mme le Maire précise que pour la commune c'est une décision importante, mais ajoute que l'on ne peut contester la réalité des faits et aller vers une démarche beaucoup plus novatrice et plus dynamique.

Les responsables de la SPL tourisme ont été rencontrés afin de discuter des mesures à mettre en place afin qu'il y ait toujours une information touristique performantes sur notre territoire. Plusieurs outils sont envisagés en fonction de l'endroit retenu : une borne numérique d'information touristique sur la place Marie Ravenel et au Fort du Cap Lévi, une information au camping de Fréval et vraisemblablement chez un commerçant. Une démarche permettant de continuer à assurer la présence de la SPL Tourisme a été proposée.

En plus de ce volet il n'en demeure pas moins que le bâtiment communal qui abritait l'office de tourisme et dont la gestion avait été transférée à l'ex communauté de communes de St Pierre Eglise lors de la création de l'office de Tourisme communautaire va revenir dans le giron de la commune et il faut acter la fin de la mise à disposition du bâtiment. C'est l'objet de la délibération qui est proposée à l'assemblée.

### **DELIBERATION**

Vu le conseil d'administration de la SPL Tourisme du 10/12/2021 décidant de la fermeture du bureau de l'office de tourisme à Fermanville,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de la réintégration du bâtiment communal dans la gestion communale ;
- Donne délégation à Mme le Maire pour la signature de tout acte visant à finaliser cette démarche.

## COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES

### M. Daniel HOUYVET, adjoint en charge des travaux :

#### - Commission travaux élargie :

- **Voirie** : les élus avaient été sollicités afin d'établir une liste des voiries qui leurs semblaient avoir besoin d'interventions. Il a été ensuite demandé à un représentant de l'Agence Technique Départementale (ATD) de venir avec les élus pour procéder à une inspection des voies qui semblaient les plus touchées. Cela a permis d'avoir un éclairage qui n'est pas toujours celui des élus et d'établir un ordre théorique. Des études plus complètes vont être à réaliser pour la réalisation d'une planification dans le temps.

- **Chemin littoral anse du Brick** : une rencontre a été organisée avec les services de l'Etat. Le chemin littoral tel qu'il se présente est condamné à brève échéance et nous avons été obligés de le fermer pour que personne n'aille sur la partie dangereuse. Il a été envisagé de faire un détournement en faisant appel à la bonne volonté de propriétaires qui n'ont pas jugé satisfaisant de laisser passer les gens sur leur terrain, ce qui est leur droit. Une solution existe qui échappe à la commune, qui consisterait à détourner le chemin pour le faire passer sur les terrains du Conservatoire du Littoral et revenir sur la route touristique. C'est une étude qui va être menée par la SPL Tourisme et les acteurs de la randonnée. L'avenir du chemin littoral dans ce secteur est très compromis.

M. Hervé Gargatte intervient pour dire que le chemin s'écroule à plusieurs endroits et des failles existent ailleurs. Il souhaite signaler qu'il commence à y avoir beaucoup de randonneurs, qui se croisent et font des écarts sur la route ce qui présente un danger. Il demande si les services concernés pourraient être contactés pour faire quelque chose car il a peur qu'il y ait un accident.

Mme le Maire intervient pour rappeler qu'à l'Anse du Brick la vitesse est limitée à 50 km/h mais que les panneaux ne font pas ralentir les conducteurs et précise que matérialiser le cheminement piéton par des plots séparatifs n'est pas accepté par l'ATD, car accidentogène.

Par ailleurs, M. Renouf se dit satisfait que M. HOUYVET propose une programmation pluriannuelle des voiries et des chemins de la commune, à partir de critères objectifs et qui permettent ensuite de budgéter annuellement ce qui est nécessaire. Tout devant être fait encore une fois pour que nos concitoyens soient rassurés et aient le sentiment que cela se passe de manière équitable.

- **Atelier municipal** : le personnel de l'atelier souhaite disposer d'une mini-pelle pour réaliser des travaux. Plusieurs possibilités ont été envisagées dont l'une proposée par l'entreprise Beausire qui met à disposition une minipelle en permanence, mais dont on ne règle que les périodes utilisées et l'assurance. L'entretien du matériel est à la charge de l'entreprise. La solution proposée par l'entreprise de Carentan va être testée pendant un an, au terme de laquelle un point sera fait.

---

S'en suit un échange entre les élus dont il ressort que les remarques de M. Marcel RENOUF sont jugées désobligeantes. Les termes employés pouvant laisser penser aux habitants que le travail réalisé dans les commissions pourrait être fait de manière inéquitable sur le territoire communal, ce qui est inexacte, la réflexion étant menée en toute transparence.

M. Pascal LEVIEUX, indique qu'en tant que nouveau conseiller, il ne souhaite pas entrer dans des débats qui concernent le passé et fait part de son souhait de travailler dans un climat apaisé et d'avancer. Il précise qu'en continuant à suspecter les membres du conseil d'inéquité, M. Marcel RENOUF va juste provoquer un resserrement autour de Mme le Maire.

Ce à quoi M. RENOUF répond qu'il joue son rôle de conseiller municipal comme les autres élus jouent le leur.

M. Marcel RENOUF rappelle qu'il n'est pas venu au précédent conseil en signe de protestation, Mme le Maire ayant interdit la présence de tout public. L' élu remercie néanmoins Mme le Maire d'avoir programmé le présent conseil un samedi matin afin de permettre la présence du public.

Ce à quoi Mme le Maire répond qu'elle n'a rien interdit mais appliqué les textes. Seul est convoqué le conseil municipal et non la population, ce que conteste M. RENOUF.

Mme Patricia GARCIA, fait remarquer que l'Etat d'urgence est en lui-même un déficit démocratique. Il aurait pu être décidé de mener les séances du conseil municipal dans le cadre d'un huis clos, solution choisie dans d'autres communes, ce qui n'a pas été retenu par Madame le Maire, et la municipalité s'adapte et fait pour le mieux. For est de constater que le public n'est pas présent ce samedi matin, ni la presse alors que la séance est ouverte au public. La vidéo a permis aux Fermanvillais, lors du dernier conseil de suivre la séance en ligne, la présente séance est enregistrée et va faire l'objet d'une mise en ligne également. L'élue ajoute que tout cela n'est que tergiversations qui n'ont pas lieu d'être, de la part de M. RENOUF.

### M. Nicolas LEMARCHAND, Adjoint en charge de la communication et Environnement/tourisme

#### - Commission communication :

Pour la refonte du site internet deux devis ont été présentés à la commission qui a retenu la proposition de la société Objectif Multimédia qui a déjà réalisé les sites des communes de Saint Pierre Eglise et Vicq sur Mer.

Le contenu reste à rédiger ce qui est programmé pour avril et une mise en ligne espérée en juin.

#### - Commission environnement / tourisme

**ETUDE PAYSAGERE** : Suite à la présentation du dossier d'étude paysagère, menée par le Conservatoire du Littoral, à l'ensemble des membres de la commission, diverses observations ont été remontées à cet établissement notamment : l'accès des usagers au port Lévi, le stationnement et la fréquentation des camping-cars.

## **VALLEE DES MOULINS – Office de tourisme et voie verte**

### **• Vallée des moulins et viaduc**

Deux groupes de travail ont été constitués : l'un concernant l'histoire de la Vallée et le bâti, le second concernant la faune et la flore.

Lundi 23 février dernier une réunion où étaient représentés : Le Département (différents services) et Mme Christine LE-BACHELEY, vice-présidente du Département, Latitude Manche (agence de développement du Département de la Manche), la SPL de développement touristique du Cotentin, la Communauté d'Agglomération du Cotentin. L'objectif de cette réunion opérationnelle était de mettre en place un protocole devant aboutir à la conception globale d'un projet présentant : une dimension historique, touristique, environnementale et économique.

Concernant la mise en œuvre de la voie verte départementale au départ du Mont St Michel, ce projet devrait être voté prochainement.

Quant à l'ancien office de tourisme celui-ci devrait être destiné à la mise en œuvre de projets culturels.

Il est également signalé que la fréquentation de la Vallée des Moulins va être vérifiée grâce à la mise en place d'un compteur par la SPL Tourisme.

La mise en place d'un panneau de site comme celui dont bénéficie le Château de Carneville, est conditionnée par plusieurs critères notamment l'importance de la fréquentation d'un site.

Il a été conseillé à la commune de se rapprocher de l'Architecte des bâtiments de France pour la mise en valeur du site et du Viaduc. 2021 sera consacré à l'élaboration d'un projet comprenant des dossiers de financements (département, agglomération, et autres) pour les travaux à réaliser.

Mme le Maire précise que le dossier passera au mieux en commission d'inscription en décembre 2021. La thématique retenue par les services du patrimoine en 2021 est liée aux monuments de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. Par ailleurs, il semblerait que seule une association reconnue d'utilité publique puisse solliciter une inscription.

En fin de réunion, la presse avait été convoquée pour un article visant à informer la population de l'avancée du dossier.

M. Marcel RENOUF estime qu'il faudrait mobiliser les forces vives pour pousser le dossier d'inscription aux monuments historiques qui ouvre la possibilité de financements par l'Etat.

Mme Françoise BERTRAND estime qu'il faut avancer sur ce dossier inscrit ou pas.

### **Mme Patricia GARCIA – adjointe en charge des finances**

La commission finances élargie s'est réunie le 15 février dernier :

Présentation du budget arrêté au 31 décembre 2020 (voir documents remis lors de la réunion) après avoir été validés par le Trésorier de Quettehou. Cette année a été marquée par la mise en place du nouveau Conseil Municipal à dater de mai 2020 et un contexte économique particulier et inédit engendré par la Covid 19, période rythmée par un temps de confinement du 17 mars au 15 mai, suivie d'une lente reprise économique. Le contexte économique se reflète dans l'exécution du budget qui fait apparaître un résultat positif tout à fait exceptionnel de fonctionnement.

La présentation de la section fonctionnement amène à quelques commentaires :

Impacts repérés du Covid 19 et significatifs (Ralentissement, moindre activité, voire annulation de dépenses) sur les postes suivants :

- Alimentation, carburants, fêtes et cérémonies, réception (repas des anciens), transports collectifs.
  - Autres matières de fournitures (achats de masques, produits de nettoyage, gel hydro-alcoolique...) en augmentation.
- Les dépenses de fonctionnement font aussi apparaître une forte augmentation du poste « énergie et d'électricité » notamment sur le groupe scolaire et la salle des fêtes.

Questions soulevées lors de la présentation du budget :

- La dépense « énergie et électricité » nous amènent à envisager un plan d'isolation de ces bâtiments étalé sur les prochains exercices et rechercher les subventions accordées dans ce cadre.

Pour l'année 2021, il est proposé d'établir un devis pour le remplacement des luminaires existants par des LED moins énergivores, à inscrire au budget et rechercher les financements possibles.

- Mini pelle : location ou achat ? Compte tenu du coût d'achat d'une mini pelle 54 000 €, nous devons envisager deux possibilités : soit de l'inscrire au budget fonctionnement en demandant un devis de location ponctuelle ou à l'année en fonction de son utilisation, soit de l'inscrire au budget investissement opération 20 « matériel et outillage divers ».

Il est proposé de demander un devis de location à inscrire au budget fonctionnement 2021.

Investissements : voir détail liste des travaux et matériels envisagés par opération pour 2021 et leurs financements possibles.

Dates à retenir :

- 10 mars 2021 à 16 h 30 : présentation par M. le Trésorier de Quettehou, de l'analyse du budget communal 2020
- 7 avril 2021 à 16 h 30 : vote du budget primitif 2021

## **QUESTIONS DIVERSES**

**M. Bernard RAOULT** : demande si la commune peut transporter des personnes au centre de vaccination. Mme le Maire indique que la liste des bénévoles du plan de sauvegarde communal va être mis à jour et qu'il pourrait être envisagé d'y faire appel. Elle va d'ailleurs être diffusée à l'ensemble des membres du conseil municipal. Un avis pourrait être réalisé auprès du public par le biais de panneau Pocket pour prise de contact avec la Mairie.

**M. Marcel RENOUF** : dit avoir pris connaissance du diagnostic concernant la mэрule et autres parasites présents dans le bâtiment historique de la mairie. Il demande quelles sont les mesures envisagées tant pour les travaux que pour la santé du personnel.

Mme le Maire précise que c'est surtout la partie Ouest du bâtiment qui est impactée. La ventilation régulière des locaux est recommandée ainsi que d'autres actions beaucoup plus invasives comme le brulage des boiseries. Ce qui nécessiterait de fermer la mairie. C'est bien la preuve qu'il y a urgence à avancer concernant les travaux dans la future mairie. La médecine du travail peut être mobilisée sur le sujet. Mais pour le moment nous n'avons pas eu de signalement de notre personnel. La mairie est chauffée et ventilée. S'il faut démonter tout le bâtiment et tout bruler ce sont des travaux très conséquents.

M. Marcel RENOUF indique que bien sûr il ne s'agit pas de dramatiser la situation mais qu'il y a une réalité objective. Si l'on ne fait rien, cela risque de se propager. C'est indiqué très clairement dans le rapport. Il estime nécessaire d'avoir un plan de travaux réaliste. Quant au personnel, il ne faut pas dramatiser non plus, mais il est nécessaire de faire un état des lieux précis par apport au risque éventuel et ne pas attendre qu'il ait un problème.

Mme le Maire indique qu'il y aura une graduation pour la réalisation des travaux dans les meilleurs délais possibles.

**Mme le Maire** : souhaite faire un point sur le dossier Contentieux du PLU.

La cour administrative de Nantes, devant laquelle le Conseil d'Etat avait renvoyé le dossier, a prononcé un sursis à statuer d'un an, pour permettre à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin maintenant compétente en matière de Plan local d'urbanisme :

- De prendre une délibération pour supprimer l'emplacement n° 5, pour permettre l'éventuelle réalisation d'une lagune d'assainissement à l'arrière du Port Lévi ;
- Ou la réalisation d'une enquête publique pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental.

Ce jugement de la cour administrative de Nantes vient de faire l'objet d'un pourvoi en cassation formé par l'association Fermanville Environnement et les consorts LEVENEUR.

C'est la CAC qui assure la défense de nos intérêts communs.

Mme Françoise BETRAND, intervient pour signaler une situation ubuesque, la cour de cassation va statuer sur le problème de la lagune. Ce pourvoi va supposer un coût pour les administrés même si ce projet est abandonné depuis longtemps. L'élue rappelle qu'il s'agit essentiellement dans le cas présent, de la construction d'un projet de logements. Il est rappelé que nous sommes une commune qui vieillit et qu'il est dommage que nous perdions cette possibilité d'avoir des logements qui puissent attirer une population plus jeune avec des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h 43.